

Le 25 novembre 2020

Objet : Vingt-septième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous vous écrivons en vue de vous informer que le gouvernement provincial a émis une directive mise à jour concernant les tests de surveillance de la COVID-19 et l'accès aux foyers de soins de longue durée. Cette directive exige que tous les employés, les étudiants et les bénévoles travaillant dans le foyer subissent régulièrement un test de dépistage de la COVID-19, selon les échéances ci-dessous. De plus, toutes les personnes soignantes, tous les travailleurs de soutien et tous les visiteurs généraux doivent **fournir une preuve** qu'ils ont obtenu des résultats négatifs à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des deux semaines précédant leur visite. Il n'existe toujours aucune exigence demandant un test de dépistage pour les personnes visitant un résident qui est très malade ou qui requiert des soins de fin de vie ou encore dans une situation d'urgence.

À compter du lundi 30 novembre 2020, les personnes soignantes et les visiteurs généraux qui ne présentent aucun document papier ou électronique pour démontrer des résultats négatifs à un test de dépistage de la COVID-19 ne seront pas autorisés à pénétrer dans le foyer. Veuillez vous assurer de pouvoir présenter au poste de dépistage une preuve de vos résultats négatifs, et ce, à chaque fois que vous visitez le Manoir des pionniers.

	PALIERS DE MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE				
	Palier vert – Prévenir	Palier jaune – Protéger	Palier orange – Restreindre	Palier rouge – Contrôler	Palier gris – Confinement
Employés Étudiants Bénévoles	• Subir un test toutes les deux semaines.		• Subir un test chaque semaine.		
Personnes soignantes Travailleurs de soutien	• Démontrer qu'ils ont obtenu des résultats négatifs à un test de COVID-19 au cours des deux dernières semaines. • Attester de vive voix qu'ils n'ont obtenu aucun résultat positif par la suite.*		• Démontrer qu'ils ont obtenu des résultats négatifs à un test de COVID-19 au cours de la dernière semaine. • Attester de vive voix qu'ils n'ont obtenu aucun résultat positif par la suite.*		
Visiteurs généraux	• Démontrer qu'ils ont obtenu des résultats négatifs à un test de COVID-19 au cours des deux dernières semaines. • Attester de vive voix qu'ils n'ont obtenu aucun résultat positif par la suite.*		• Sans objet, puisque les visites sont interdites.		
*à moins que le travailleur de soutien ou le visiteur général ne requiert un accès immédiat en raison d'une situation d'urgence ou de fin de vie.					

La région desservie par Santé publique Sudbury et districts se situe actuellement au palier jaune – Protéger.

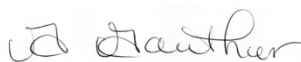
L'administration de tests de surveillance, le dépistage actif, les pratiques de prévention et de contrôle des infections, une bonne hygiène des mains, l'éloignement physique et le port d'équipement de protection individuelle sont d'importantes mesures qui nous aideront à réduire le risque de la COVID-19.

Nous vous remercions pour votre soutien continu. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



Dr. Maurice St. Martin
Directeur médical

c. c. Conseiller René Lapierre, président du Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Denise Burke – Conseil des résidents

